

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 18 mars 2011 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 25 mars 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 24 FEVRIER 2011**
- 2 - **FINANCES / LOCAUX ASSOCIATIFS JAMEYZIEU / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 3 - **FINANCES / EXTENSION ECOLE DUFY / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 4 - **FINANCES / CARRELAGE ECOLE RENOIR 2^{ème} TRANCHE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 5 - **FINANCES / ENFOUISSEMENT DE RESEAUX / DEMANDE DE SUBVENTION AU SE38**
- 6 - **VOIE DE DELESTAGE ENTREE EST / ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT**
- 7 - **URBANISME / SECTEUR DE LA BLACHE / CONVENTION CESSION DE VOIRIE A LA COMMUNE**
- 8 - **URBANISME / ANNULATION DE TAXES D'URBANISME**
- 9 - **MARAIS DE LA LECHERE / ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**
- 10 - **PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE**
- 11 - **FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**
- 12 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 13 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille onze, le vendredi 25 mars, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (jusqu'à 20h20), MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, MM. CAZALY, ABAD (☎ 19h11), MICHALLET, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, MM DURAND, DHONT, BELMELIANI, LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS.

<u>POUVOIRS</u> :	MLE GUIMARAES	A	M. PAVIET SALOMON
	MME GAROFALO	A	M. REYNAUD (☎ 20h20)
	MME ROSTAING	A	M. POMMET

EXCUSEE : MME MARCHAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FERNANDEZ.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil la démission de Madame Béatrice GAUTHIER de son poste de Conseillère municipale et ce, pour des raisons personnelles (courrier reçu le 26 janvier 2011). Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Locales, le Sous-préfet en a été immédiatement informé et un courrier a été envoyé au suivant de liste pour intégrer le Conseil.

A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue de cette personne. Le Conseil reste donc incomplet, à savoir 26 Conseillers au lieu de 27. Cette information étant faite, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- ☞ Bâtiments communaux / Démolition aile Nord de la mairie / Avis du Conseil.
- ☞ Construction d'un nouveau gymnase / Lancement procédure pour maîtrise d'œuvre.
- ☞ Dispositif de Réussite Educative / Retrait commune de Tignieu Jameyzieu / Avis du Conseil.

Votants : 24 Pour : 24

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2011.

Monsieur LARCHER demande la correction du nombre de votants au point n° 1, à savoir 25 au lieu de 26.

Monsieur BARAT informe l'assemblée que son groupe s'abstiendra lors de ce vote, suite aux différents échanges intervenus lors de la précédente séance, relatifs à l'intercommunalité.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 24 février 2011 comme suit :

Votants : 24 Pour : 22 Abstentions : 2 (MM. Barat et Dandis)

- **2 – FINANCES / LOCAUX ASSOCIATIFS JAMEYZIEU / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en date des 1^{er} et 15 mars 2011, relatives à l'attribution du marché de travaux concernant la rénovation et l'extension des locaux associatifs de Jameyzieu. Une tranche ferme et une tranche conditionnelle sont prévues et le marché comprendra onze lots. Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 1^{er} mars 2011 à 12 heures.

La Commission s'est réunie ce même jour et a ouvert les plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission s'est de nouveau réunie le 15 mars 2011 pour attribuer le marché comme suit (tranche 1 et 2) :

Lot n° 2 Terrassement / Dussault	41.387,82 €(T1)	60.940,33 (T2)
Lot n°3 Charpente / Hugonnard	9.125,36 €(T1)	21.380,89 €(T2)
Lot n° 5 Menuiseries bois / Toffoletti	6.034,48 (T1)	2.420,46 €(T2)
Lot n° 6 Doublages / Chapon	14.384,89 €(T1)	8.233,26 €(T2)
Lot n° 7 Plafonds suspendus / Axe Isolation	6.372,29 €(T1)	4.557,96 €(T2)
Lot n° 8 Carrelages / Mozaïc	16.768,52 €(T1)	9.651,12 €(T2)

Les lots n° 1 (démolition), n° 4 (Menuiseries extérieures), n° 9 (Electricité), n° 10 (Plomberie VMC) et n° 11 (Chauffage) ont été déclarés infructueux et feront l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **3 – FINANCES / EXTENSION ECOLE DUFY / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en date des 1^{er} et 15 mars 2011, relatives à l'attribution du marché de travaux concernant l'extension de l'école maternelle DUFY.

Le marché comprend quatre lots. Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 1^{er} mars 2011 à 12 heures. La Commission s'est réunie ce même jour et a ouvert les plis reçus.

Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission s'est de nouveau réunie le 15 mars 2011 pour attribuer le marché comme suit :

Lot n° 1 Cloisons doublages / Chapon	11.932,85 €
Lot n° 2 Electricité chauffage / TD ELEC	6.172,92 €
Lot n° 4 Maçonnerie / Millet Nivon	13.945,36 €

Le lot n° 3 (Plomberie) a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une attribution sur devis par suite du faible montant de son estimation par le Maître d'œuvre, sachant qu'aucune offre n'avait été faite.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **4 – FINANCES / CARRELAGE ECOLE RENOIR 2^{Eme} TRANCHE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} mars 2011, relative à la réalisation de la 2^{ème} tranche de pose de carrelages à l'école RENOIR. Le marché comprend un lot unique.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 1^{er} mars 2011 à 12 heures.

La Commission s'est réunie ce même jour et a ouvert les plis reçus. Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission a attribué comme suit le marché :

Lot unique / Carrelages / Entreprise I.B ISERE	2.691 €
--	---------

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **5 – FINANCES / ENFOUISSEMENT DE RESEAUX / DEMANDE DE SUBVENTION SE38**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances et Monsieur le Maire présentent au Conseil le projet d'enfouissement d'une ligne électrique par E.R.D.F, depuis le chemin de Passieu (Grand Taillis) jusqu'au quartier du Vercouvet (chemin du Bya et zone agricole).

La commune pourrait ainsi procéder à l'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'éclairage public, pour la partie du projet située au Gambaud (chemin de Vavres). Monsieur le Maire précise que cette ligne a souvent généré des surtensions occasionnant des gênes importantes pour les foyers desservis. Les travaux sont estimés à hauteur de 26.611,60 € hors taxes et une subvention pourrait être demandée au SE38.

Monsieur POMMET, Adjoint en charge des Voiries et Réseaux rappelle que le SE38 a délibéré sur de nouvelles règles d'attribution des subventions. Pour ce dossier et compte tenu de l'indice de richesse de la commune, la subvention pourrait être de l'ordre de 25% du montant hors taxes des travaux.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **6 – VOIE DE DELESTAGE ENTREE EST / ACCEPTATION D'UN SOUS TRAITANT**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux propose au Conseil de donner un avis favorable à la désignation d'un sous-traitant, à savoir « PROFIL 06 » pour la réalisation de bordures béton coulées, dans le cadre des travaux de réalisation de la voie de délestage à l'entrée Est de la commune.

Le montant des travaux sous-traité est de 25.844,75 € hors taxes, soit 30.910,32 € TTC. Il est rappelé que ce marché a été attribué à l'entreprise PERRIER CTPG et que cette désignation ne change pas le montant du marché.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **7 – URBANISME / SECTEUR DE LA BLACHE / CONVENTION DE CESSION DE VOIRIE A LA COMMUNE**

Madame ROUX, Adjointe en charge de l'Urbanisme présente au Conseil le projet d'aménagement de cinq lots sur le secteur de « La Blache », devant être réalisé par les Consorts DREVET.

Dès réception des travaux, la voirie de ce lotissement pourrait être cédée à la commune qui en aura alors la charge. Cet entretien concernera la voirie proprement dite, ainsi que les réseaux s'y rapportant (réponse à Monsieur LARCHER). Cette voirie ne sera pas pour l'instant nommée, car elle pourrait dans l'avenir prolonger la rue du Tissage.

Monsieur le Maire précise que la voirie future est conforme aux règles spécifiées dans le Plan Local d'Urbanisme, sachant que la commune participe aux réunions de chantier. Le transfert dans le Domaine Public sera officialisé par une convention établie par le notaire de la commune, à savoir Maître BELMONT.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **8 – URBANISME / ANNULATION DE TAXES D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le sinistre (incendie) qui avait entièrement détruit une maison d'habitation située 6 impasse du Bois de Vay, dans le quartier de l'Ermite Nord.

Les propriétaires ont déposés un permis de construire pour la reconstruction de leur maison et ce document fait apparaître les habituelles taxes d'urbanisme s'y rapportant.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'annuler l'ensemble de ces taxes d'urbanisme, compte tenu des conditions ayant entraînés la reconstruction de cette habitation, sachant que ces taxes avaient été payées sur la maison qui avait brûlée.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **9 – MARAIS DE LA LECHERE / ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil les actions engagées par la commune depuis 2011, pour la préservation du marais de la Léchère.

Classé par le Département de l'Isère « Espace Naturel Sensible », le marais fait l'objet d'un plan de gestion annuel, en collaboration étroite avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (AVENIR) et les services du Conseil Général. Pour 2011, des travaux importants de gestion hydraulique seront effectués.

Pour ce faire, il est nécessaire que la commune poursuive son programme d'acquisitions foncières (directes ou par concessions). Il est ainsi proposé au Conseil d'acquérir les parcelles AD n° 175, d'une superficie de 1.280 m² au prix fixé par les Domaines, soit 770 € et AD n° 179, d'une superficie de 3.503 m² pour un montant de 2.100 €

Monsieur SBAFFE précise que les propriétaires concernés ont donné leur accord préalable.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **10 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil la modification de poste suivante :

- ☞ Suppression d'un poste d'Attaché Principal à temps complet.
- ☞ Création d'un poste de Directeur Territorial à temps complet.

Cette modification prendra effet au 1^{er} janvier 2011 et a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 15 février 2011.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **11 – FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le terrible séisme qui vient de frapper le Japon et une grande partie de sa population.

Devant ce drame humain, économique, social et écologique, il propose que la commune de Tignieu Jameyzieu s'associe aux actions d'aides qui se mettent en place pour venir au secours de la population japonaise.

Une somme pourrait être versée par l'intermédiaire du Secours Populaire Français qui a lancé un appel aux dons.

Le montant serait de 250 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **12 – BATIMENTS COMMUNAUX / DEMOLITION AILE NORD DE LA MAIRIE / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, le sinistre (incendie) qui a détruit le préau Nord de la mairie et le local technique attenant, dans la nuit du 1^{er} septembre 2010.

Un expert a été désigné pour assurer la gestion du dossier d'assurance et un accord a été trouvé sur le montant de l'indemnisation qui sera de 103.000 € Certains matériels de première nécessité ont déjà été remplacés (produits d'entretien, matériel d'éclairage pour le service culturel) et une étude a été lancée pour reconstruire l'aile Nord de la mairie qui devrait accueillir la Direction des Services Techniques et le service Urbanisme.

Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de démolir complètement les murs encore en place et qui représentent un danger potentiel pour le public qui emprunte la place de la mairie et le trottoir de la rue de l'Eglise. Fragilisés par le feu, puis par les intempéries de l'hiver, les murs sont instables et peuvent s'écrouler à tout moment, ce qui nous a été confirmé par l'entreprise de maçonnerie qui était intervenu lors de l'incendie pour sécuriser le bâtiment principal de la mairie.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer sans tarder la démolition de ces murs. Le coût de ces travaux est estimé à 4.500 €TTC et un arrêté sera pris en ce sens.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **13 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE / LANCEMENT PROCEDURE POUR MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'impérieuse nécessité de disposer d'un nouveau gymnase à la rentrée de septembre 2013, compte tenu des effectifs en hausse du collège Philippe Cousteau.

Pour ce faire, les travaux devront débuter en septembre 2012, ce qui implique que les entreprises auront été désignées (attribution du marché) fin juin 2012. En conséquence, le projet devra être prêt pour décembre 2011, ce qui nécessite de lancer dès maintenant une procédure de consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre (architecte).

Les critères pour ce choix pourront être les références, le mémoire technique du candidat, le prix de la mission et peut être, la réalisation d'esquisses du futur projet.

Un groupe de travail devra cependant être constitué au préalable pour définir exactement les besoins de la commune en la matière. Il sera constitué vraisemblablement d'élus, d'enseignants, de techniciens, de membres de services municipaux appelés à utiliser ce futur bâtiment qui sera positionné à l'arrière de l'actuel gymnase.

Un dossier de subvention sera ensuite déposé avant le 31 août 2011 auprès du Territoire du Haut Rhône Dauphinois, afin d'inscrire dans la programmation 2012, le projet de construction.

Une subvention de l'ordre de 250.000 € à laquelle se rajouterait une aide supplémentaire de 150.000 € (au titre des actions en direction du développement scolaire) pourrait être perçue par la commune, sachant que le coût des travaux est estimé à 1.600.000 €TTC, ce chiffre restant bien sur à affiner.

Monsieur LARCHER demande si le projet prévoit une reprise totale du gymnase actuel ou s'il s'agit d'une nouvelle construction. Monsieur le Maire lui confirme que le projet consiste en la réalisation d'un deuxième gymnase qui viendra se raccorder à celui existant.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **14 – DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE / RETRAIT DE LA COMMUNE DE TIGNIEU JAMEYZIEU / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la signature de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public appelé à porter le Dispositif de Réussite Educative, regroupant les communes de Chavanoz, Pont de Chérury et Tignieu Jameyzieu. Un budget de 110.000 € a été alloué à ce dispositif, dont 25.000 sont versés par les trois communes membres.

A ce jour, il est constaté des dysfonctionnement dans la communication des décisions prises par le Président du GIP (le maire de Pont de Chérury), à savoir l'information tardive le matin même pour une réunion portant sur l'entretien des candidats au poste de Coordinatrice, l'absence sur le compte rendu, de toutes les interventions faites par le Maire de Tignieu Jameyzieu lors de la réunion du 22 février dernier, la décision de retenir la coordinatrice sans la présence des représentants de Tignieu Jameyzieu, l'absence de toute référence à Tignieu Jameyzieu dans l'article paru dans le Dauphiné Libéré du 4 mars 2011, l'annulation en dernière minute du rendez vous avec la coordinatrice.

Par contre, « on se rappelle que Tignieu Jameyzieu existe » lorsqu'il faut mandater en urgence une somme de 1.000 € pour abonder le compte du DRE, afin de pouvoir régler le salaire de la Coordinatrice.

Il n'est donc plus tolérable que de tels agissements perdurent, mettant de plus en plus en évidence la volonté d'exclure la commune de Tignieu Jamezyieu de ce dispositif essentiel pour accompagner tout au long de leur scolarité obligatoire, les élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement familial, social et culturel favorable à leur développement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil que Tignieu Jamezyieu se retire du DRE si ces dysfonctionnements venaient à se poursuivre.

Auquel cas, les sommes que la commune s'est engagée à verser dans ce dispositif seront directement utilisées par elle, pour les actions dont elle assure déjà depuis plusieurs années le fonctionnement.

Monsieur LARCHER demande si le Sous-préfet a été informé de ces dysfonctionnements, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire.

Madame FERNANDEZ, Adjointe en charge de la Commission Jeunes et déléguée titulaire de la commune auprès du GIP insiste sur l'urgence de lancer les actions qui sont au point mort depuis fin 2010.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 2 (Mrs Larcher et Allamanche)

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SPORTS (Robert ABAD) :

☞ Réunion de la Commission le 6 avril 2011 à 18 heures pour préparer la course cycliste du 24 avril 2011.

☞ Rappel des dates concernant le Pony Games, à savoir du 29 avril au 1^{er} mai 2011.

PETITE ENFANCE (Françoise BRENIER) :

☞ L'assemblée générale de La Cabane aux Loustics s'est tenue récemment. Une présidente et une secrétaire ont été désignées. Plus de 18 enfants sont accueillis chaque mercredi, dont 30% sont de Tignieu Jamezyieu. Les 70% restants sont des enfants de communes voisines qui ne supportent aucune charge financière pour cette action. Seule la commune de Tignieu Jamezyieu prend en charge les frais de fonctionnement de cette structure. Monsieur le Maire demande que des courriers soient envoyés à ces mêmes communes et de prévoir un rendez vous avec les responsables de La Cabane aux Loustics.

CULTURE (Philippe REYNAUD) :

☞ La Saint Patrick a connu un succès total et de ce fait, il conviendra de réfléchir à l'organisation future de cette manifestation.

☞ Le 6 avril prochain, un spectacle pour les « Tout Petit » sera présenté à la salle Laurencin. Il y aura quatre spectacles différents.

FINANCES (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ La Commission se réunira le 7 avril 2011 à 18 heures 30 en salle du Conseil.

☞ Le budget du C.C.A.S. sera voté le 22 avril 2011 à 18 heures.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

- ☞ Les trottoirs du chemin de l'Ermitte sont terminés.
- ☞ La déchetterie est à nouveau ouverte suite à un mouvement de grève de la part des agents du S.M.N.D.

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SYNDICAT SE38 (Gilbert POMMET) :

- ☞ Le Syndicat va devenir le S.E.D.I. (Syndicat Energies du Département de l'Isère). Il comprendra 10 secteurs représentant 519 communes.
- ☞ De nouvelles règles de calcul des subventions ont été votées (simplification). Le calcul sera basé sur un indice unique, à savoir l'indice de richesse des communes.

MISSION LOCALE NORD ISERE (Philippe REYNAUD) :

Monsieur Philippe REYNAUD rappelle que quatre communes sont sorties de cet organisme, à savoir Charvieu Chavagneux, Anthon, Villette d'Anthon et Janneyrias, ce qui a entraîné des interrogations en ce qui concerne la prise en charge des jeunes issus de ces quatre communes, mais également des difficultés de financement des actions engagées.

Par ailleurs, l'Etat ne versera plus la subvention exceptionnelle venant compenser la perte de ressources due à ces retraits et des suppressions de postes au sein de la Mission Locale sont prévues (deux agents). Une rencontre a eu lieu avec le Sous-préfet qui nous a informé du transfert de la Mission Locale à Crémieu (actions de formation), avec des permanences prévues à Chavanoz.

Cette solution n'est pas envisageable du point de vue pratique (distance entre Crémieu et Villette d'Anthon par exemple pour les jeunes ayant une formation).

A ce jour, il apparaît que la Mission Locale verra très certainement se restreindre ses actions auprès des jeunes. C'est inquiétant pour l'avenir.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Contentieux MEJEAN.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce contentieux relatif au PLU et la décision de la Cour Régionale d'Appel de Lyon qui, en inversant la décision du Tribunal Administratif de Grenoble donne raison à Madame MEJEAN. De ce fait, la commune doit classer en zone constructible le terrain MEJEAN. Monsieur le Maire précise qu'il ne signera pas de permis de construire déposé sur une zone inondable et qu'aucune révision du PLU ne sera faite pour classer en zone constructible ce terrain, actuellement classé en zone naturelle inondable. Un courrier a par ailleurs été envoyé à Madame le Ministre en charge de l'Ecologie et Développement Durable.

☞ Police Municipale.

Le Sous-préfet a confirmé la légalité de prolongation de carrière de Monsieur Jean-Paul BRUTACAO et ce jusqu'à ses 67 ans ½ (10 trimestres supplémentaires).

☞ Cérémonie du 19 mars 1962.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'absence d'invitation de la commune de Tignieu Jameyzieu, aux cérémonies commémoratives du 19 mars 1962. Traditionnellement, les communes d'Anthon, Pont de Chérury, Chavanoz, Charvieu Chavagneux et Tignieu Jameyzieu accueillent à tour de rôle cette cérémonie et offrent l'apéritif.

Cette année, aucune invitation ne nous a été transmise. Devant l'impossibilité pour Monsieur Benoit MARCE, responsable FNACA de Pont de Chérury d'en donner la raison exacte, une lettre a été envoyée par nos soins au Président Départemental FNACA, l'informant de ce comportement pour le moins « curieux ».

FIN DES DEBATS : 20 heures 55.